

# REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2019.
2. Approbation du choix de l'entreprise pour le City stade.
3. Proposition d'une demande de subvention au Conseil Départemental pour le réaménagement des terrains de sport.
4. Proposition d'une demande de subvention au P.E.T.R. pour le réaménagement des terrains de sport.
5. Propositions d'admission en non-valeur – budget de l'Eau
6. Propositions d'admission en non-valeur – budget Assainissement
7. Propositions d'admission en non-valeur – budget de la Commune
8. Proposition de modification du tableau des effectifs et suppression de poste.
9. Proposition de modification des tarifs et des règlements pour les salles de la Cour Gauthier et du Relais.
10. Proposition de révision de la Participation pour l'Assainissement Collectif.
11. Révision du loyer Familles Rurales.
12. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, M.DELARUE, K LEGOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : V.GOUEFFON par G.LEGRAND, C.DEGUIL par C.BARBIER, C.LORENTZ par S.BOUDIN.

Absente excusée : C.LOISEAU.

Secrétaire de séance : S.BOUDIN.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant :

- Approbation de la mise à jour du document unique.

et de supprimer le point suivant :

- Proposition de modification du tableau des effectifs et suppression de poste.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## Choix de l'entreprise pour le city stade.

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de l'analyse des offres qui s'est déroulée le 18 octobre à NEUVILLE AUX BOIS concernant l'aménagement d'un terrain de sport de type City Stade. L'entreprise AQUARELLE présente l'offre la mieux disante avec un montant de 41 320 € HT, soit 49 584 TTC en fonction des options retenues.

Les demandes de subventions seront établies sur cette base. La délibération sera prise après accord des subventions.

## DELIBERATIONS

### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret - Appel à projets d'intérêt communal pour aménagement de terrains de sport.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3) pour l'aménagement de terrains de sport.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 145 392 € HT, soit 174 470 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le projet d'aménagement des terrains de sport, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, sollicite le soutien financier du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

### **Demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2020 du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour l'aménagement des terrains de sport.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2020 du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour l'aménagement des terrains de sport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2020 au taux de 20 %, et établit et adopte le plan de financement comme suit :

	<b>Montant H.T.</b>
Contrat de Ruralité 2019	29 078,40 €
Subvention Département volet 3	58 156,80 €
Auto financement	58 156,80 €
<b>Total</b>	<b>145 392,00 €</b>

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

### **Admission en non-valeur - Service de l'Eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour :

- un montant total de 929,58 € correspondant à la liste n° 3534950532 à la date du 07/10/2019.
- un montant total de 893,61 € correspondant à la liste n° 3692790532 à la date du 04/10/2019.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget du Service de l'Eau.

### **Admission en non-valeur – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès d'un redevable en règlement de ses factures d'assainissement, la personne étant décédée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide le rejet de la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 128,39 € correspondant à la liste 3992930532 à la date du 8 octobre 2019.

Le refus est motivé du fait que l'épouse du défunt occupe toujours l'habitation concernée.

### **Admission en non-valeur - Budget Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- la mise en non-valeur partielle des titres irrécouvrables pour un montant total de 183,57 € regroupant les références T-119 pour l'exercice 2010 et T-171 pour l'exercice 2012 correspondant à la liste n° 3621970232 à la date du 08/10/2019,
- le rejet de la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 63,75 € regroupant pour l'exercice 2012, les références T-279 et T-339 correspondant à la liste n° 3621970232 à la date du 08/10/2019.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget Assainissement.

### **Location de la salle de la Cour Gauthier - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- valide les modifications apportées au règlement de location de la Salle de la Cour Gauthier qui intègre notamment que le nettoyage de la Salle par les agents communaux est désormais inclus dans le tarif de location,
- fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les tarifs de location qui s'établissent comme suit :

* <i>Le week-end ou jour férié :</i>	<b>260 €</b>
* <i>La journée pour Cérémonie Familiale :</i>	<b>140 €</b>
* <i>La caution :</i>	<b>800 €</b>

### **Location de la salle du Relais - Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- valide les modifications apportées au règlement de location de la Salle du Relais qui intègre notamment que le nettoyage de la Salle par les agents communaux est désormais inclus dans le tarif de location,
- fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les tarifs de location qui s'établissent comme suit :

* <i>Le week-end ou jour férié :</i>	<b>320 €</b>
* <i>Caution :</i>	<b>1 000 €</b>

### **Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'actualiser les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 850 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante : 4 000 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m<sup>2</sup> de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel : 2 850 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m<sup>2</sup> de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T.

### **Indemnité d'occupation du bureau par l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile", pour l'occupation d'un bureau dans les locaux attenants à la mairie, afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe l'indemnité d'occupation de ce local, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à 61 € par mois, soit 732 € pour l'année entière.

### **Approbation de la mise à jour du document unique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels. Ce document recense l'ensemble des risques auxquels sont exposés les agents communaux. Il appartient à l'autorité territoriale de réduire et de supprimer ces risques professionnels afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique.

Dans cet objectif, une actualisation du document unique et des plans d'actions de prévention doivent être régulièrement mis en œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la mise à jour du document unique réalisé en 2019 par le conseiller de prévention mis à disposition et notre assistant de prévention.

### **Affaires diverses :**

- La Commune a reçu officiellement ce jour, le 14 novembre, la première fleur suite au passage du jury régional Villes et Villages Fleuris. Des panneaux seront mis en place aux entrées de la Commune.
- La commission Animation finalise la préparation des colis destinés à nos Anciens et les décorations de Noël.
- La remise des cadeaux aux enfants du personnel communal aura lieu le samedi 14 décembre à 17 h 30 à la Mairie.
- Les travaux de rénovation du chauffage et d'éclairage de l'église sont terminés. Les usagers sont satisfaits des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 <sup>ème</sup> adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent  Représenté par G.LEGRAND	Mme LOISEAU Christine  Excusée	Mme BARBIER Cathy	M.THAUREAUX DE LEVARE Philippe
Mme DEGUIL Catherine  Représentée par C.BARBIER	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline  Représentée par S.BOUDIN	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine